

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

-----

L'an deux mille dix, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 31 mars 2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. Vincent LENA, Jacques BROQUET, Olivier VALEMBOIS et Mme Bernadette JADOT, absents excusés.  
Suppléants : MM. Franck MERESSE, Eric LEBOEUF, Claude Coin.

M. Alain CORNU est élu secrétaire.

-----

**2010-26 – Collecte et valorisation des déchets – Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

-----

Rapporteur : Jean-Claude GAUDUIN

Vu l'article 1636 B *sexies* III du code général des impôts ;

Considérant que la base de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire d'Opale Sud est de 27 452 053 € pour 2010,

Considérant que le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service collecte et valorisation des déchets d'Opale Sud s'élève à 3 566 021 €,

Le rapporteur propose de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à :

- o **12,99%** pour l'année 2010

**Adopté à l'unanimité**

Fait à Berck-sur-Mer,  
le 19 avril 2010

Le président,



Jean-Marie KRAJEWSKI

Publié le **22 AVR. 2010**  
Exécutoire le **22 AVR. 2010**

Le président,



Jean-Marie KRAJEWSKI



**REÇU LE**

**22 AVR. 2010**

**SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER**